Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260318-2026_03_017-DE

Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 mars 2026

Date de convocation : 05 mars 2026

Affiché le : 05 mars 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

Le neuf mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame Christine ROGER, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M^me^ Laure COQUARD, M. Gilbert MÉNARD, M^me^ Claude DEMAY, M. Patrice BIGOT, M. Thierry CHENORIO, M. Frédéric JAUNASSE, M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Amélie COUPEL, M^me^ Ludivine MAINE, M. Christophe QUENTIN, et M. Frédéric BERTIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. René BOURGUIGNON, M^me^ Caroline BERNIER

Absents :

Pouvoirs : M. René BOURGUIGNON donne pouvoir à M. Frédéric BERTIN, M^me^ Caroline BERNIER donne pouvoir à M^me^ Claude DEMAY

M^me^ Laure Coquard a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-03-017 : Choix du maitre d'œuvre pour la réalisation d'un logement dans la maison dite « Maison rue Mozart »

Madame le Maire rappelle l'historique du projet ESPACIL qui verra la construction de 14 logements sociaux rue Jacques Prévert.

L'ensemble de la parcelle « ancienne friche VEGAM » comprenait la maison rue Mozart et avait été préalablement acquis par l'EPFB. L'emprise de la maison « dite maison Mozart » est exclu du périmètre du programme de construction des 14 maisons individuelles.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260318-2026_03_017-DE

Les demandes préalables de rachat de cette maison par des particuliers n'ayant pas abouties, la commune a décidé d'en conserver la propriété pour un projet de rénovation en logement.

A la suite d'une étude de faisabilité, il avait été envisagé 3 scénarios concernant la transformation de cette maison :

Scénario 1 : 1 logement T2 de 47 m² pour un coût de 197 000 €
Scénario 2 : 1 logement T3 de 77 m² pour un coût de 248 000 €
Scénario 3 : 2 logements T2 totalisant 97 m² pour l'ensemble pour un coût de 330 000€

La solution 2 consistant à la création d'un T3 à l'attention des jeunes couples a été retenue par le Conseil Municipal lors du Conseil Municipal du 30 juin 2025.

Afin d'envisager la mise en œuvre de ce projet, le cabinet Faber a été consulté et a remis une proposition de mission de maitrise d'œuvre pour un montant global de 36 760,00 € HT suivant décomposition ci-dessous détaillée.

Le projet de travaux est estimé à 248 000,00 € HT.

La montant de la proposition de maitrise d'œuvre transmise s'évalue à

-Mission de base (Relevés/Esquisses/ Avant-Projet Sommaire avec Etude RT existant/ Permis de Construire /Dossier PRO et DCE- ACT-VISA – DET-AOR) pour un montant de 29 760,00 € HT.

-Mission complémentaire OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination des travaux) pour un montant de 7 000,00 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil de valider la mission de maitrise d'œuvre proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de retenir la mission globale de la société FABER, à savoir la somme de 36 760,00 € HT soit 44 112,00 € TTC (mission de base 29 760,00 € HT et mission complémentaire 7 000,00 € HT).

Après délibération, le Conseil municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention :

- Adopte la proposition du cabinet FABER,
- Autorise Madame le maire à déposer tout dossier de demandes de subventions afférentes à ce dossier.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 9 mars 2026

Madame la secrétaire de séance,
Mme Laure COQUARD

Madame le Maire,
Christine ROGER

